

4. Chap. ND de la Médaille miraculeuse

Chapelle datant de 1978 et présentant une statue de la Vierge.

5. Calvaire : Bon Dieu de Promelles

Son origine est très ancienne mais l'actuel date du XVII^e siècle. Il se trouvait primitivement de l'autre côté du chemin. Le 31 août 1797 (pays sous occupation française), une loi sur la police des cultes ordonna la destruction de tous les signes extérieurs de culte. A l'approche des armées françaises, les habitants, craignant pour leur calvaire ils le cachèrent. Après la bataille de Waterloo, on le sortit de sa cachette mais on ne put le remettre là où il était jadis car la parcelle de terre où il était planté avait été transformée en carrière. On le fixa "provisoirement" à la façade de la maison du maréchal-ferrant, là où il se trouve toujours!

6. Chapelle de la Sainte Famille

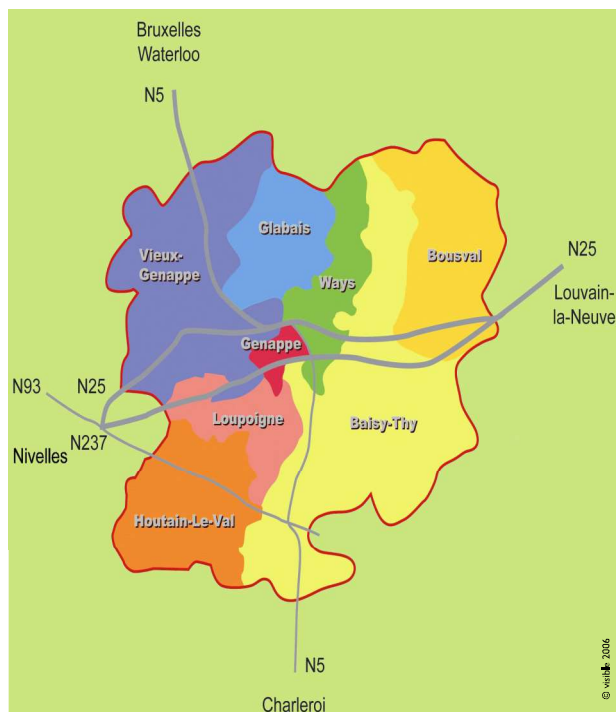
Elle date de 1947. On y faisait une halte lors du deuxième jour de la procession des Rogations.

7. Chapelle ND de Hal

Cette chapelle date de 1795 mais n'occupe son emplacement actuel que depuis 1966: elle avait été trouvée sur un talus, tout près de la chapelle ND de Hal. Une pierre au-dessus de la chapelle indique la date 1779: elle formait, avec les deux qui l'entourent, une clé de voûte d'une ancienne porte de la ferme.

8. Arbre de Promelles

Ce peuplier d'Italie fut planté au tout début du XX^e siècle par J.B. Heraly, conseiller communal et agriculteur. Il remplace deux peupliers du Canada. Il est aussi un point de repère mentionné sur les cartes militaires. Il délimitait autrefois le territoire de la seigneurie de Promelles et en était le point culminant (alt. 160m).



Syndicat d'Initiative de Genappe

rue de Bruxelles, 38 - B-1470 Genappe

Tél / Fax : 0032 (0)67 77 23 43

Email : info@signappe.be

www.signappe.be

Ouverture:

Accueil : du mardi au samedi de 9h. à 13h.

A Pâques, en juillet et août : également ouvert le dimanche de 9h. à 13h.

Fermé le lundi et entre Noël et Nouvel An



Édition 2014



Promenade

ND de Hal

Circuit pédestre balisé de 6,5km (2h)
au départ de la place de Mercurey
à Vieux-Genappe



Balises à suivre:



1. L'église Saint Géry

La paroisse de Vieux-Genappe a plus de dix siècles. Ide, Comtesse de Brabant (et mère de Godefroid de Bouillon), la donna en 1066, à l'Abbaye d'Afflighem. L'église accueille Godefroid de Bouillon pour son baptême et quatre siècles plus tard, Joachim, le premier fils du futur roi Louis XI, y fut aussi baptisé. Au XVII^e siècle, l'église tomba en ruines, faute d'entretien. L'Abbaye d'Afflighem en reconstruisit une nouvelle à la fin du siècle suivant tout en conservant la tour en pierre de l'ancienne église. L'église, de style renaissance, a la forme d'une basilique romaine. Le clocher comportait trois cloches qui furent emportées par les révolutionnaires français à la fin du XVIII^e siècle et l'église fut fermée. Suite au Concordat de 1801, l'église put retrouver ses fonctions. On plaça dans le clocher une cloche provenant de l'Abbaye de Villers-la-Ville, datant de 1769. Elle y resta jusqu'en 1943, quand les Allemands l'emportèrent. En 1949, une nouvelle cloche y fut placée.

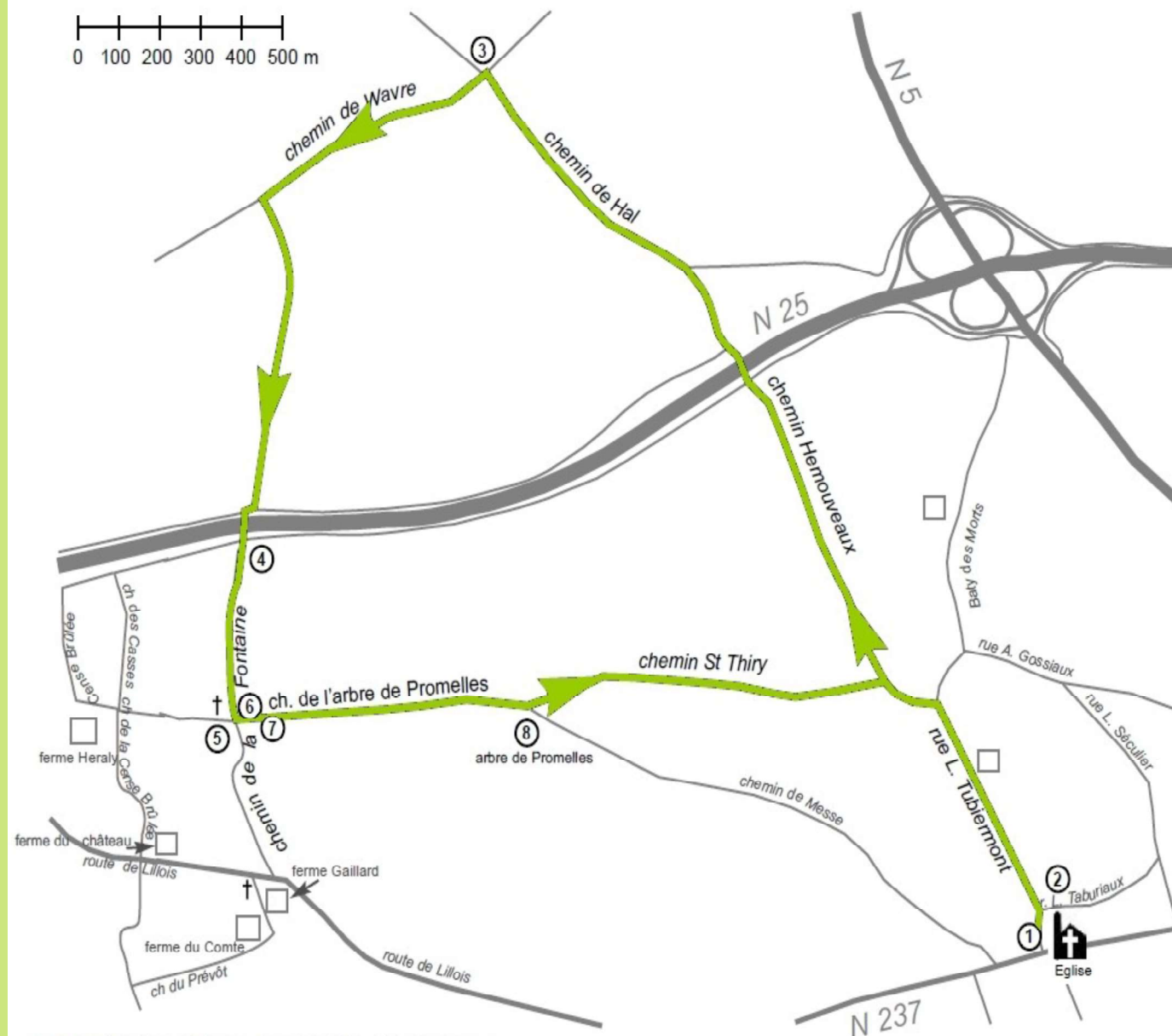
A l'intérieur de l'église, on trouve 25 pierres tombales intégrées dans le dallage. Elles datent des XVII^e et XVIII^e siècles, elles proviennent de l'ancienne église. L'église comprend, entre autres, trois autels qui sont dédiés à Saint Géry, à la Vierge et à Saint Nicolas.

2. La chapelle Saint Joseph

Cette chapelle fut érigée en 1889 par les demoiselles Romain, comme l'indique la pierre scellée au-dessus de la porte. Elle servait de reposoir lors de la procession du premier jour des Rogations et de la procession en l'honneur de Saint Géry, le 11 août.

3. Chapelle Notre-Dame de Hal

Elle date du début du XX^e siècle. Elle est aussi connue sous le nom de "chapelle Musette", du nom de ses anciens propriétaires. En wallon, on l'appelle "el tchaplote", la petite chapelle.



La description des itinéraires de la présente carte ainsi que le jalonnement sont donnés à titre purement indicatif et n'engagent en aucune manière la responsabilité du SIG. Le tracé balisé doit être considéré comme une suggestion et ne constitue pas un droit de passage. En cas d'accident, la responsabilité du SIG ne peut être engagée.